



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/930
S/1994/499
23 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-huitième session
Point 42 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 23 avril 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Le 23 avril 1994, à 16 h 30 (HEC), les tirs d'artillerie contre Gorazde ont repris avec une intensité nouvelle. Par trois fois, l'hôpital a été directement touché. Les incursions de l'infanterie serbe dans la ville se font plus nombreuses. Des tireurs isolés ont pris position au-dessus des quartiers résidentiels. On enregistre environ 60 à 100 impacts d'obus par heure.

Il est difficile de faire un compte précis du nombre de victimes. Selon les autorités de Gorazde, une centaine de personnes auraient été tuées et beaucoup plus encore auraient été blessées depuis que l'OTAN et l'ONU ont lancé hier soir leur ultimatum. Il est manifeste que les Serbes n'ont l'intention ni de respecter leur cessez-le-feu ni d'accepter votre ultimatum. Il est clair qu'ils ont l'intention de se rendre maîtres du centre de la ville et des routes stratégiques. Les autorités et les responsables ne peuvent pas et ne devraient pas éluder ou retarder leur engagement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Muhamed SACIRBEY
